

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 8 novembre 2012 une note d'information relative à une émission d'obligations remboursables en actions (ORA) par Alliances Développement Immobilier (ADI). La souscription est réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription de la société ADI.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

Caractéristiques	Tranche A non cotée à taux fixe	Tranche B cotée à taux fixe
Plafond	1 000 000 000 dirhams	
Nombre maximum	10 000 000 ORA	
Valeur nominale	100 dirhams	
Parité de souscription	100 ORA pour 121 droits préférentiels de souscription	
Maturité	2 ans et 8 mois	
Taux	Fixe en référence à la valeur de marché des Bons du Trésor de maturité 2 ans et 8 mois, déterminé sur la courbe secondaire telle que sera publiée le 20 novembre 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque.	
Prime de risque	230 pbs	
Négociabilité	Négociable de gré à gré (hors bourse)	Négociable à la bourse de Casablanca
Remboursement	In fine	

Les droits préférentiels de souscription relatifs à la présente opération seront librement négociables à la Bourse de Casablanca pendant la période de souscription, soit du 22 novembre 2012 au 19 décembre 2012 inclus.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée, sans frais, à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - A tout moment au siège de Alliances Développement Immobilier ;
 - Sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des établissements collecteurs d'ordres ;
 - Au siège de la Bourse de Casablanca ;
- Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)

CONTACT CDVM :

Tél. : 05 37 68 89 21

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/040/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières